



# Guide de raccordement au réseau d'assainissement





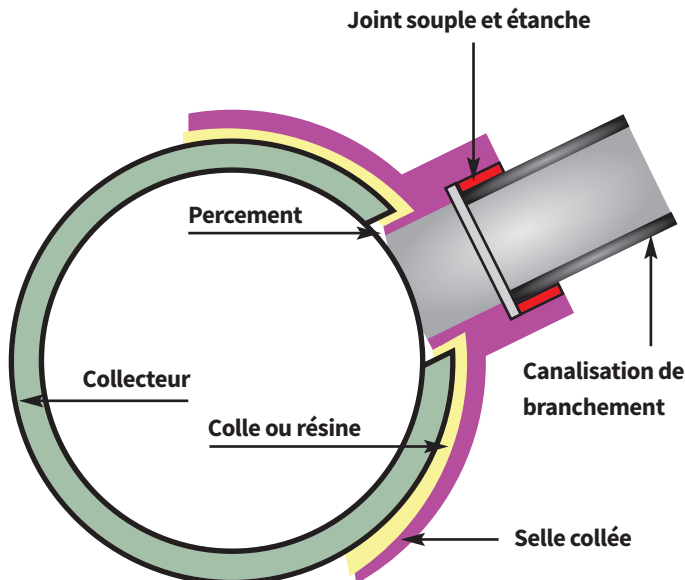
## ETAPE 6

**Si votre installation est conforme, vous recevez un certificat.**

Ce document est important, vous devez le conserver. Toutefois, le certificat possède un délai de validité variable, en fonction de la collectivité gestionnaire des réseaux d'assainissement, qu'il vous appartient de solliciter auprès des services concernés. En cas de vente de votre bien, si ce délai est dépassé, il vous sera demandé de refaire vérifier votre bien.

Si votre installation n'est pas conforme, vous recevrez un avis de non-conformité. Lorsque vous aurez mis votre raccordement en conformité, vous devrez refaire une demande au SIAH pour le passage d'un technicien (étape 5) et la vérification de l'installation.

### *Exemple de raccordement d'une canalisation sur un collecteur*



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique  
des Vallées du Crout et du Petit Rosne  
Rue de l'eau et des enfants  
95500 BONNEUIL-EN-FRANCE

Accueil : 01 30 11 15 15  
Télécopie : 01 30 11 16 89  
Courriel : [info@siah-croult.org](mailto:info@siah-croult.org)  
[www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org)



@SIAH\_Croult  
siahcroult